

Incertitude de la mort

Par **juridissertation**, le **26/01/2013** à **14:40**

Bonjour,

Je dois traiter un sujet de dissertation sur l'incertitude de la mort du sujet de droit.

Je ne suis pas très inspiré pour le moment et j'aurai aimé savoir si vous aviez quelques idées d'endroits où chercher ou bien encore des pistes à me donner pour m'aider? merci bien

Par **bulle**, le **26/01/2013** à **15:14**

Bonjour,

Il faut déjà que vous définissiez les termes du sujet et que vous fassiez une liste de ce que vous pouvez mettre dans votre dissert.

Cherchez dans les livres, sur internet, ...

Par **juridissertation**, le **26/01/2013** à **15:55**

j'ai déjà les définitions et exclu ce que je ne dois pas mettre. Le problème qui se pose c'est que la définition de la mort d'un point de vu juridique varie selon les pays, et que les progrès de la science repousse de plus en plus le stade de la mort. Je pensais faire un développement sur ça mais je trouve ça un peu mince en fait..

Par **bulle**, le **26/01/2013** à **16:49**

Parler des progrès de la science est HS selon moi. Seul l'aspect juridique va devoir transparaître dans votre dissert.

Dans quelle matière devez vous traiter le sujet?

Par **juridissertation**, le **26/01/2013** à **17:02**

Intro généré. Selon moi, avec les progrès scientifiques, la définition de la mort change constamment, ce qui peut poser des problèmes vis à vis de la définition juridique, mais je pense en parler plus en intro en fait, et faire une problématique sur le fait de savoir si il faut

remettre en cause le principe de la perte de la personnalité juridique puisque le constat de la mort du sujet peut être incertain et y répondre à la négative

Par **bulle**, le **26/01/2013** à **17:17**

Oui en intro, ça passera bien.

Par **gregor2**, le **26/01/2013** à **18:03**

Bonjour, de mémoire la mort est définie dans le code de santé publique
petite recherche

ici :

[citation]Article R1232-1

Si la personne présente un arrêt cardiaque et respiratoire persistant, le constat de la mort ne peut être établi que si les trois critères cliniques suivants sont simultanément présents :

- 1° Absence totale de conscience et d'activité motrice spontanée ;
- 2° Abolition de tous les réflexes du tronc cérébral ;
- 3° Absence totale de ventilation spontanée.[/citation]

mais concerne le constat de mort pour le prélèvement d'organes -

Comme vous le rappelle Bulle il ne faut envisager que l'aspect juridique de la questions, quelles conséquences juridiques sont attachées à la mort ? Faut il un cadavre pour déclarer quelqu'un mort avec certitude/incertitude ? Pourquoi ?

Dans le développement il faudra éviter toute considération non juridique -

Par **Kaeru**, le **26/01/2013** à **23:15**

Une chose à ne pas oublier pour ta dissertation: n'oublie pas de faire la distinction entre la mort d'une personne physique (mort physique et naturelle) et celle d'une personne morale (liquidation, dissolution etc)

Par **juridissertation**, le **27/01/2013** à **09:25**

oui mais j'ai oublié le mot biologique (dans le sujet c'est la mort biologique dont il est question) du coup c'est forcément les personnes physiques puisque les personnes morales n'ont pas d'existence biologique